



Brest, le 26 avril 2018

Communiqué

Un conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel ("CNCM") s'est tenu vendredi 20 avril dernier. A l'occasion de ce conseil, convoqué exceptionnellement, un nouveau projet de statuts de la CNCM a été proposé. Ce projet qui pourrait être votée le 16 mai prochain, lui permettrait de prendre le contrôle du Crédit Mutuel Arkéa ("Arkéa") en écartant ses principaux dirigeants.

Le Conseil d'administration d'Arkéa a donc décidé le 24 avril d'ajouter une nouvelle résolution à l'ordre du jour de son assemblée générale prévue - elle aussi - le 16 mai. Il propose ainsi aux Présidents de Caisses locales d'attribuer **un mandat au Président, aux dirigeants effectifs d'Arkéa et au Conseil d'administration lui-même pour prendre la décision, en cas d'agression constatée, de se désaffilier unilatéralement de la CNCM.** Ce droit de sortie se traduirait par l'exercice du droit de retrait dont dispose tout adhérent à une association de la loi de 1901 que constitue la CNCM.